



## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE  
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Melun, le 29 octobre 2007

Affaire suivie par Christian GROLLEAU  
tél 01 64 71 77 50  
e-mail : [christian.grolleau@seine-et-marne.pref.gouv.fr](mailto:christian.grolleau@seine-et-marne.pref.gouv.fr)

Le préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le président de la commission d'accès  
aux documents administratifs (CADA)  
35, rue Saint Dominique  
75700 PARIS SP 07

Objet : Désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Référence : Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Conformément aux dispositions de l'article 42 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, je dois vous faire connaître, pour les services placés sous mon autorité, une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai désigné à cet effet la personne suivante :

**M. Jacques PERICAT**  
Responsable du pôle juridique  
Délégué du Médiateur de la République  
en préfecture de Seine-et-Marne  
12, rue des Saints-Pères  
77000 MELUN CEDEX  
e-mail : [jacques.pericat@seine-et-marne.pref.gouv.fr](mailto:jacques.pericat@seine-et-marne.pref.gouv.fr)  
tél. : 01 64 71 77 74

*Le préfet,*

signé

Michel GUILLOT